

RAPPORTS DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES

MAIRES DE LOIR CHER

31/12/2023

..*.*.*
..*.*.*

SOMMAIRE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

ASSOCIATION DES MAIRES DE LOIR ET CHER

Siège social : 34 Rue du Bourg Neuf
41 000 BLOIS

SIRET : 334 454 469 000 35

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2023

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association des Maires du Loir et Cher relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de la vérification des comptes annuels de l'Association, nous nous sommes assurés de la correcte inscription en comptabilité des cotisations aux communes afin qu'elle soit en conformité avec la réglementation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BLOIS, le 04 Avril 2024

Le Commissaire aux comptes

ORCOM AUDIT

Vincent COCUELLE

Associé

Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	146 940,00	135 120,00	11 820,00	82 740,00	- 70 920
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	27 708,31	23 767,53	3 940,78	891,74	3 049
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	174 648,31	158 887,53	15 760,78	83 631,74	- 67 871
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	27 395,76		27 395,76	57 554,77	- 30 159
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	2 898,62		2 898,62	81 273,12	- 78 375
Valeurs mobilières de placement					
Instrument de trésorerie					
Disponibilités	439 461,28		439 461,28	333 873,66	105 588
Charges constatées d'avance	3 739,07		3 739,07	4 383,94	- 645
TOTAL (II)	473 494,73		473 494,73	477 085,49	- 3 591
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	648 143,04	158 887,53	489 255,51	560 717,23	- 71 462

Bilan association(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité	115 390,49	115 390,49	
. Autres			
Report à nouveau	341 432,46	353 925,50	- 12 493
Excédent ou déficit de l'exercice	-27 524,86	-12 493,04	- 15 032
Situation nette (sous total)	429 298,09	456 822,95	- 27 525
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	7 951,10	52 133,15	- 44 182
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	437 249,19	508 956,10	- 71 707
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 255,42	26 843,29	- 6 588
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	26 927,08	23 864,37	3 063
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	3 873,82	1 053,47	2 820
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	950,00		950
TOTAL (IV)	52 006,32	51 761,13	245
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	489 255,51	560 717,23	- 71 462
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Engagements donnés</i>			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	101 737,62	104 905,60	- 3 168	-3,02
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	67 400,00	75 100,00	- 7 700	-10,25
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	142 500,00	147 007,00	- 4 507	-3,07
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières	20 420,00	4 902,00	15 518	316,56
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	69 406,00	60 149,27	9 257	15,39
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 320,55	1 057,80	263	24,84
Total des produits d'exploitation (I)	402 784,17	393 121,67	9 663	2,46
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	168 602,12	189 778,46	- 21 176	-11,16
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 434,65	1 240,65	194	15,64
Salaires et traitements	178 400,60	141 513,03	36 888	26,07
Charges sociales	64 053,59	52 042,75	12 011	23,08
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	72 394,54	60 222,33	12 172	20,21
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	582,42	11,57	571	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	485 467,92	444 808,79	40 659	9,14
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	-82 683,75	-51 687,12	- 30 997	59,97
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	12 434,84	2 196,11	10 239	466,22
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	12 434,84	2 196,11	10 239	466,22
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	12 434,84	2 196,11	10 239	466,22
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-70 248,91	-49 491,01	- 20 758	41,94
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	45 092,05	37 237,97	7 854	21,09
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	45 092,05	37 237,97	7 854	21,09
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	45 092,05	37 237,97	7 854	21,09
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	2 368,00	240,00	2 128	886,67
Total des produits (I + III + IV)	460 311,06	432 555,75	27 755	6,42
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	487 835,92	445 048,79	42 787	9,61
EXCEDENT OU DEFICIT	-27 524,86	-12 493,04	- 15 032	120,32
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 489 255,51 euros et au compte de résultat de l'exercice dégagant un déficit de 27 524,86 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

PREAMBULE

-Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

L'objet social de l'association comme décrit dans les statuts est principalement de faciliter aux Maires et Présidents d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre adhérents, l'exercice de leurs fonctions en leur apportant assistance et soutien par le conseil, l'information, la formation et tout autre service.

L'association a également pour mission de :

- permettre la mise en commun de leurs activités et expériences pour la défense des droits et des intérêts dont ils ont la charge, ainsi que de mener à bien l'étude de toutes les questions qui concernent l'administration des Communes et EPCI et de leurs rapports avec les pouvoirs publics ;
- créer entre eux des liens de solidarité, d'amitié et de coopération indispensables à une action locale ;
- assurer la formation auprès des Maires, Maires délégués, Adjointes aux Maires, Conseillers Municipaux, Présidents des EPCI à fiscalité propre et des conseillers communautaires ;
- étudier aux points de vue économique, administratif, technique, financier et juridique toutes les questions qui intéressent l'administration des Communes et des EPCI et leurs rapports avec les autres collectivités publiques ;
- désigner des élus pour siéger dans des instances et commissions extérieures. A ce titre, seules les collectivités adhérentes à l'Association pourront être appelées à siéger pour le compte de l'Association ;
- assurer un relais permanent avec l'Association des Maires de France.

Afin de réaliser ces actions, l'association dispose de différentes sources de financement, dont principalement :

- " La subvention du Conseil département de Loir-et-Cher ;
- " Les cotisations des communes et EPCI adhérents.

Evènements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

FAITS CARACTERISTIQUES

Sur cet exercice 2023, dans le cadre de l'évolution des outils de communication au service d'une transformation numérique des collectivités, on rappelle que l'Association des Maires de Loir-et-Cher avait pris en charge le développement et la mise à disposition de deux applications mobiles, soit :

- l'application IntraMuros pour un montant de 123 840 €, qui est un dispositif de communication privilégié entre les collectivités et leurs administrés ;
- l'application mobile et le site internet Maires 41 pour un montant de 18 000 €, visant à faciliter l'accès aux services de l'association pour les adhérents.

Ces deux applications ont été accessibles pour les adhérents dès le 01 mars 2022. Concernant l'application IntraMuros, elle est mise à disposition gracieusement des collectivités adhérentes qui le souhaitent pendant deux années, soit jusqu'au 01 mars 2024.

Les deux applications ont été subventionnées par la Préfecture de Loir-et-Cher dans le cadre du plan France Relance à hauteur de 89 371 €. (voir paragraphe sur les subventions d'investissements pour suivi)

CHANGEMENT DE PRESENTATION

Afin d'obtenir une meilleure lecture des comptes de produits par rapport à l'exercice précédent, des modifications ont été effectuées :

- L'aide financière AMF de 11 200 euros a été reclassée en compte 755.

Règles et méthodes comptables

METHODE GENERALE

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Néant

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques et applications	De 02 à 05 ans
Agencements, aménagements, installations	05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 08 ans
Mobilier	de 05 à 06 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS

Toute obligation actuelle résultant d'un évènement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre d'une provision.

FONDS DEDIES

Le règlement ANC n°2018-06 consacre des dispositions plus détaillées sur les fonds dédiés.

Au 31 décembre 2023, aucun engagement à réaliser n'est à comptabiliser.

Notes sur le bilan actif

IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours	146 940		
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes	2 129 22 340		4 524
TOTAL	24 469		4 524
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	171 409		4 524

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles en cours			146 940	
Terrains Constructions sur sol propre Constructions sur sol d'autrui Installations générales, agencements, constructions Installations techniques, matériel et outillages industriels Autres installations, agencements, aménagements Matériel de transport Matériel de bureau, informatique, mobilier Emballages récupérables et divers Immobilisations corporelles en cours Avances et acomptes		1 284	2 129 25 580	
TOTAL		1 284	27 709	
Participations évaluées par équivalence Autres participations Autres titres immobilisés Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL		1 284	174 649	

AMORTISSEMENTS

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	64 200	70 920		135 120
TOTAL I	64 200	70 920		135 120
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	2 129			2 129
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	21 448	1 475	1 284	21 639
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	23 577	1 475	1 284	23 768
TOTAL GENERAL (I+II)	87 777	72 395	1 284	158 888

ETAT DES CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	27 396	27 396	
Autres créances (dont subvention d'investissement à recevoir : 0)	2 899	2 899	
Charges constatées d'avance	3 739	3 739	
TOTAL	34 034	34 034	

ETAT DES PRODUITS A RECEVOIR

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	2 748
TOTAL	2 748

Notes sur le bilan passif

FONDS PROPRES

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprises:				
Valeur du patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apport sans droit de reprise				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par organisme (1)				
Autres fonds				
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves:				
Réserves indisponibles				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Report à Nouveau	353 926	-12 493		341 432
Autres réserves (2)	115 390			115 390
Résultat de l'exercice	-12 493	-27 525	-12 493	-27 525
SOUS TOTAL FONDS PROPRES (I)	456 823	-40 018	-12 493	429 298
Fonds propres avec droit de reprises:				
Apport avec droit de reprise				
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables par l'organisme				
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Résultat sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements affectées à des biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
SOUS TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)				
TOTAL FONDS PROPRES (I+II)	456 823	-40 018	-12 493	429 298

ETAT DES DETTES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	20 255	20 255		
Dettes fiscales et sociales	26 927	26 927		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 874	3 874		
Produits constatés d'avance	950	950		
TOTAL	52 006	52 006		

CHARGES A PAYER PAR POSTE DE BILAN

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	7 793
Dettes fiscales et sociales	14 870
Autres dettes	
TOTAL	22 663

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
Préfecture de Loir et Cher	Application IntraMuros	46 300		39 686	6 614
Préfecture de Loir et Cher	Application mobile et site internet Maires 41	5 833		5 000	833
Association Mairie 2000	PC Portable		750	246	504
TOTAL		52 133	750	44 932	7 951

Conformément au règlement ANC n°2014-03, les subventions d'investissements ont été enregistrées dans les capitaux propres au compte 13 et seront reprises en fonction de la durée d'amortissement de ces applications soit 2 ans.

Autres informations

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés :	10 070
TOTAL	10 070
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

ENGAGEMENTS PRIS EN MATIERE DE PENSIONS, RETRAITE ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Aucune provision n'a été comptabilisée. Par contre, son montant a été évalué au 31/12/2023 à 10 070 euros, en appliquant les méthodes et hypothèses suivantes :

- Pas de convention collective : application du minimum légal
- Départ volontaire du salarié à 64 ans
- Taux d'augmentation des salaires : 4 % l'an
- Table de mortalité : TD 2018-2020 provisoire
- % turn over : 0% (IFC concerne principalement une salariée qui est présente depuis longtemps)
- Taux de charges sociales et fiscales : 45% pour les cadres et 31% pour les non cadres
- Taux d'actualisation financière : 3,17%
- Méthode des unités de crédit projetées

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Pour répondre à certaines de ses missions, l'association, bénéficie du soutien bénévole des élus mobilisés dans ses instances. Ces concours bénévoles ne revêtent pas un caractère significatif.

L'association ne bénéficie pas d'autres contributions volontaires.

EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	1	
Non cadres	3	
TOTAL	4	0

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 3 706,62 euros TTC.

ASSOCIATION DES MAIRES DE LOIR CHER

Siège social : 34 Rue du Bourg Neuf

41000 BLOIS

SIRET 334 454 469 000 35

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES

DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2023

Aux Membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Conformément aux dispositions statutaires de votre Association, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'organe délibérant au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

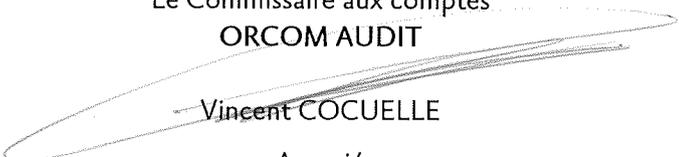
Administrateurs concernés : Mesdames Catherine LHERITIER, Claire FOUCHER, Agnès THIBault, Messieurs Bernard PILLEFER, Philippe MERCIER, Christophe THORIN, Pascal HUGUET.

Le conseil Départemental de Loir et Cher a attribué à l'Association des Maires de Loir et Cher une subvention de fonctionnement pour la poursuite en 2023 de son activité de conseil, juridique permanent à destination des Maires, secrétaires de Mairies et Présidents d'EPCI à fiscalité propre pour un montant de 142 500 €.

Un loyer de 20 511 € annuel pour 2023 a été versé au Conseil Départemental de Loir et Cher.

Fait à Blois, le 04 Avril 2023

Le Commissaire aux comptes
ORCOM AUDIT



Vincent COCUELLE

Associé